

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Lausanne

Du 11<sup>ème</sup> jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de *Christophe Elizabeth Gense*  
né le 10<sup>ème</sup> jour du mois de Mars à la garde  
de *Joseph Gense* et de *Marie Bernard* âgée de 24 ans

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *féminin*  
Premier témoin, *Jules Bernard* âgé de 30 ans

Second témoin, *Jean Bernard* âgé de 30 ans

Sur la réquisition à nous faite par *le Dr. Louis Gense*

Et ont été reconnus et déclarés *légitimes* en l'état civil

Constaté suivant la loi, par moi *Jean Gense* maire  
de la garde - faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*portat*

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Lausanne

Du 11<sup>ème</sup> jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de *Jean Victor Carlin*  
né le 10<sup>ème</sup> jour du mois de Mars à la garde  
de *Jean Gense* et de *Marie Bernard* âgée de 24 ans

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *Male*  
Premier témoin, *Jean Gense* âgé de 30 ans

Second témoin, *Jean Gense* âgé de 30 ans

Sur la réquisition à nous faite par *le Dr. Jean Carlin*

Et ont été reconnus et déclarés *légitimes* en l'état civil

Constaté suivant la loi, par moi *Jean Gense* maire  
de la garde - faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*portat* *de la Garde*

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Lausanne

Du 11<sup>ème</sup> jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de *Joseph Gense*  
né le 10<sup>ème</sup> jour du mois de Mars à la garde  
de *Jean Gense* et de *Marie Bernard* âgée de 24 ans

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *Male*  
Premier témoin, *Jean Gense* âgé de 30 ans

Second témoin, *Jean Gense* âgé de 30 ans

Sur la réquisition à nous faite par *le Dr. Joseph Gense*

Et ont été reconnus et déclarés *légitimes* en l'état civil

Constaté suivant la loi, par moi *Jean Gense* maire  
de la garde - faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*portat*

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Lausanne

Du 11<sup>ème</sup> jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de *Joseph Gense*  
né le 10<sup>ème</sup> jour du mois de Mars à la garde  
de *Jean Gense* et de *Marie Bernard* âgée de 24 ans

Le sexe de l'enfant a été reconnu être *féminin*  
Premier témoin, *Jean Gense* âgé de 30 ans

Second témoin, *Jean Gense* âgé de 30 ans

Sur la réquisition à nous faite par *le Dr. Jean Gense*

Et ont été reconnus et déclarés *légitimes* en l'état civil

Constaté suivant la loi, par moi *Jean Gense* maire  
de la garde - faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

*portat*